



## Déclaration liminaire du SNALC Académie d'Orléans-Tours – CAPA Agrégés du 20 mars 2019 Accès au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA, chers collègues,

En 2018, l'académie d'Orléans-Tours a vu 10 de ses professeurs accéder au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude, soit un peu moins qu'en 2017, certes année faste. Or 549 avaient été candidats... Nos collègues doivent donc bien avoir conscience que ce mode de promotion est très restreint quantitativement parlant, notamment dans les disciplines à moyenne et faible diffusions. Le SNALC pense qu'il est important de faire de la pédagogie sur ce point, afin d'éviter trop de désillusions.

Le SNALC considère comme essentiel l'explicitation par l'administration des critères permettant d'être inscrit sur le tableau des proposés par l'académie : qualité de l'enseignement, diversité des fonctions et des parcours, réponses aux sollicitations de l'institution, etc...

Le SNALC, lui, a toujours explicité les critères qu'il mettait en avant pour proposer des améliorations : qualité de l'enseignement effectif devant des élèves, mise en valeur jadis par la défunte note pédagogique ; admissibilité à l'agrégation attestant de la qualité de la maîtrise des savoirs disciplinaires, centrale pour le SNALC ; diversité des fonctions et des niveaux d'enseignement ; dynamique d'un parcours pour lequel l'agrégation sera un plus.

Nos propositions ont toujours eu pour objectif d'améliorer la performance de notre académie, et nous nous réjouissons de voir que la CAPN 2018 a validé le travail constructif fait l'an dernier par notre CAPA, en promouvant nos collègues dans l'ordre précis auquel notre CAPA les avait placés.

Le SNALC avait en 2018 demandé à ce que le tableau ne soit pas verrouillé de facto par des avis « très favorable » restreints aux proposés. Nous souhaitons que nos CAPA soient un lieu d'intelligence collective, et non d'affrontements stériles. Mais il faut que tout le monde joue le jeu. Le SNALC a eu l'agréable surprise de voir que cette demande avait été entendue par la quasi-totalité de nos collègues IPR, et il les en remercie.

Le SNALC a aussi eu le plaisir de voir que des lettres de motivation très maladroites ont été améliorées cette année. Rappelons que la lettre de motivation va prendre de plus en plus d'importance au niveau de la CAPN avec la disparition de la note pédagogique.



Nous avons enfin souligné la nécessité de présenter des profils diversifiés. Sur ce point, des progrès sont encore possibles, certaines disciplines confondant liste d'aptitude agrégés et remerciements aux formateurs... Qu'on comprenne bien le SNALC : il est légitime que des formateurs soient proposés dans les différentes disciplines pour intégrer le corps des agrégés par liste d'aptitude. Il n'est pas légitime que, dans certaines disciplines, heureusement rares, 100 % des avis « très favorable » soient attribués à des formateurs, car, dans les établissements, nos collègues perçoivent avec défiance ces situations.

Expliquer aux collègues comment fonctionne notre institution ; travailler à l'amélioration de sa performance par le dialogue social ; s'assurer de l'équité de traitement entre agents : tel est le rôle des élus en CAPA. Dans notre académie, notre CAPA agrégés a toujours siégé dans un état d'esprit constructif, et travaille au bénéfice de tous.

Des projets gouvernementaux funestes menacent nos CAPA. Réduire leurs compétences, c'est exposer l'institution à de graves dangers. C'est la faire rentrer dans l'ère du soupçon, face à des promotions et des affectations régies par des processus complexes, méconnus des collègues. C'est mettre les rectorats en difficulté, car ils ne pourront, par manque de personnels, répondre à toutes les sollicitations aujourd'hui traitées par les organisations syndicales. C'est enfin, en affaiblissant encore plus une démocratie sociale déjà fragile, favoriser d'autres formes de revendications et de contestations, dont la situation de notre pays depuis quelques mois montre les risques.

Afin de préserver ce travail que nous allons faire ensemble aujourd'hui, le SNALC Orléans-Tours était ce 19 mars mobilisé aux côtés des autres organisations syndicales de l'Éducation nationale. Et il appelle à d'autres actions, notamment le 30 mars.

Les événements récents montrent la fragilité de notre démocratie. L'heure doit être à la renforcer : tous les projets qui la menacent doivent être retirés.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vous remercions.

Laurent CHERON, Danièle SAINTON

François TESSIER, Damien AUBRIET, Véronique MARCHAIS, Damien SAWKA

*Commissaires paritaires académiques agrégés SNALC*